

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM032/2023

OBJET : **Règlementation du stationnement et circulation**
Funérailles
Place Abbé Launay

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande des pompes funèbres des Monts du Lyonnais, en date du 18 février 2023 ;

CONSIDERANT la cérémonie religieuse pour les funérailles de Monsieur PEYSSEL ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des participants à la cérémonie ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le lundi 27 février 2023, la circulation de tout véhicule sera interdite sur la totalité de la place Abbé Launay depuis les rues : Finale en Emilie, Saint-Roch, Monts du Lyonnais et Entrepôts.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules de la famille sera autorisé, autour de l'église.

ARTICLE 3 : Le stationnement des autres véhicules est interdit sur cet emplacement.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la place 48 heures avant son début par le demandeur.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur le responsable des pompes funèbres des Monts du Lyonnais, 17 place du Marché, 69670 VAUGNERAY.

Acte publié le

24 FEV. 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 22 février 2023.

LE MAIRE : Bernard ROMIER

